

VILLE  
DE  
PAMIERS

N°23-083-AR/IM

Mise à disposition de  
locaux communaux

-----  
Cours de Verdun  
-----

**Maison de la Jeunesse et  
de la Culture**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à Mme le Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé ;

**DECIDE**

**ARTICLE PREMIER :** La commune de Pamiers met à disposition du PRENEUR une partie d'immeuble sis 1 cours de Verdun à Pamiers, cadastrée section K numéro 1181, d'une contenance de 865m<sup>2</sup>.

Le PRENEUR aura la jouissance de l'immeuble dénommé « MJC ». Le gymnase Rambaud est exclu des présentes.

Ce local sera exclusivement utilisé par l'association dans le respect de ses statuts et compétences.

**Article 2 :** La convention est consentie à compter du 1er juillet 2020 pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 30 juin 2023, conformément à la convention d'objectifs et de moyens.

**Article 3 :** Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

**Article 4 :** La présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait en l'hôtel de Ville, le 25/10/2023  
Pour extrait conforme au registre  
A Pamiers le 25/10/2023

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Alain ROCHET



Le Maire Adjoint,  
Alain ROCHET

Accusé de réception en préfecture  
009-240902250-20231025-23-083-AR/IM  
Date de réception préfecture : 08/11/2023